



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GASSIN DU 19 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à quatorze heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqués le 02 octobre 2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Présidente du CCAS.

Présidente de séance : Anne-Marie WANIART

Présents : WANIART Anne-Marie, Présidente, VILLETTE Séverine, Vice-Présidente, BONNANT Virginie, MARCELLINO Anne-Marie, MARQUES Florian et RAMBERT Bruno

Absente ayant donné pouvoir : GIBELIN Gisèle à VILLETTE Séverine

Absentes excusées : DIGNAC Elisabeth et CARBONEL Eliane

Conformément à l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Nathalie FILIGHEDDU a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 avril 2023
2. Prise en charge frais de restauration scolaire
3. Organisation de l'après-midi festif
4. Lancement des ateliers/conférences
5. Suivi des dossiers en cours
6. Affaires diverses

Décisions 03/2023, 04/2023, 05/2023 et 06/2023

14h30 : le quorum étant atteint, ouverture de la séance.

1 - Le procès-verbal de la précédente séance du 11 avril 2023 est adopté.

2 - Prise en charge frais de restauration scolaire

Madame Séverine VILLETTE, Vice-Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration :

Une famille de réfugiés ukrainiens a résidé sur la commune de Gassin et a, durant cette période, scolarisé ses enfants à l'école élémentaire de Gassin et au Collège Victor Hugo.

La famille est retournée en Ukraine, sans accompagnement et laissant une dette de restauration scolaire de 189, 80 € sur l'année scolaire 2022/2023.

Aussi, et au vu de la situation de la famille, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de prendre en charge cette dette.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, émettent un avis favorable à la prise des frais de restauration scolaire de l'école élémentaire.

3 - Organisation de l'après-midi festif

Madame Séverine VILLETTE, Vice-Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration :

La date du mercredi 6 décembre a été bloquée pour l'après-midi festif. Les invitations vont être envoyées aux personnes conviées autour du 13 novembre. Les cartes de vœux seront réalisées, comme les années précédentes, par les enfants des mercredis loisirs qui seront invités au goûter.

Lors de cet évènement, le colis de Noël sera remis ; cette année, les membres ont souhaité un colis « plus festif » en remplaçant le plat et l'accompagnement par des tartinades et des biscuits apéritifs, faciles à partager.

Florian MARQUES propose d'inviter les petits-enfants des personnes conviées.

Pour le choix du spectacle, Séverine VILLETTE, propose un one man show « Goodbye Wall Street », effectué par Fouad REEVES et qui se termine par un spectacle de claquettes.

Le coût serait d'environ 3000 € HT et la durée sera modulée de façon à finir pour le goûter à 16h.

Les invités seront donc conviés pour 14h à la Salle Espéridou, puis début du spectacle à 14h30 et enfin goûter à 16h et remise des colis de Noël. A cette occasion, le guide Santé Bien-Etre édité par le CCAS sera mis à disposition.

Les enfants des mercredis loisirs seront également invités au goûter.

Florian MARQUES indique qu'il peut amener / ramener des personnes chez elles si besoin.

Virginie BONNANT demande s'il est possible pour 2024 de prévoir un colis avec les produits du Golfe de Saint-Tropez. Cela avait été fait une année, mais le prix de revient est trop onéreux.

Anne-Marie MARCELLINO, Virginie BONNANT et Florian MARQUES se sont portés bénévoles pour cet après-midi.

4 - Lancement des ateliers/conférences

Madame Séverine VILLETTE, Vice-Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration :

La crise sanitaire laissant un peu de répit, le CCAS va pouvoir relancer les ateliers/conférences comme cela avait été évoqué lors du dernier Conseil d'Administration.

Dès le mardi 14 novembre et jusqu'au 12 décembre, tous les mardis à 11h au Foyer des Anciens, des sessions de « Yoga du Rire » seront proposées aux gassinois sur inscription.

L'intervenante, Mme Valentine SORRET (du Rayol Canadel), officiera dans le cadre de la convention de partenariat que le CCAS a signée avec l'ASEPT PACA.

Il reste des places ...

D'autres ateliers, toujours en lien avec cette convention, seront déployés en 2024 ; à savoir :

- Les gestes de premiers secours et prévention des chutes (à compter du vendredi 19 janvier 2024)
- La conférence sur les 5 sens
- Les ateliers « Vitalité » (2^{ème} tri ou semestre)

5 - Suivi des dossiers en cours

Madame Séverine VILLETTE, Vice-Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration :

➤ Guide COM 2000

Le guide « Santé et Bien-être » a été diffusé cet été dans toutes les boîtes à lettres de la commune, connues de la Poste.

Il reste encore un certain nombre de guides. Ils vont être distribués auprès des services de santé et sont disponibles à l'accueil de la Mairie.

Le CCAS de Plan de la Tour est très intéressé par notre guide et va certainement éditer le sien.

6 - Affaires diverses

➤ Décisions prises par délégation

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS sont informés des décisions prises en vertu de la délégation à la Présidente/Vice-présidente et ce dans le cadre de l'attribution de secours d'urgence ou d'aides présentant un caractère urgent, à savoir :

1. Une prise en charge de loyer, pour un montant de 362,79 €, a été attribuée le 7 juin 2023 pour une personne seule, présentant des difficultés financières.
2. Une participation de 144 € pour deux séjours dans le Verdon avec la salle des ados de Gassin a été attribuée le 7 juin 2023 à une famille monoparentale avec deux ados.
3. Une participation de 162 € pour deux séjours dans le Verdon avec la salle des ados a été attribuée le 8 juin 2023 à une famille avec deux ados également.

4. Une participation de 81 € pour un séjour dans le Verdon avec la salle des ados a été attribuée le 12 juin 2023 à une famille monoparentale avec deux enfants.

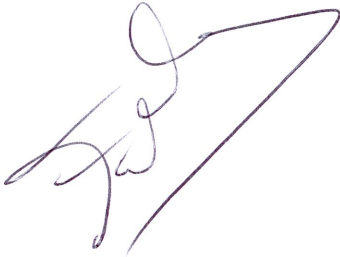
➤ Actions du CCAS

Madame Séverine VILLETTE expose aux membres présents qu'une personne de 63 ans a été hébergée à Caruby durant la saison estivale et jusqu'à fin septembre 2023.

Garde d'enfants, originaire du Loiret, elle ne disposait pas des moyens financiers pour régler les 17 € /jour de frais d'hébergement au camping et vivait dans sa voiture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 05.

La secrétaire,
Nathalie FILIGHEDDU



La Présidente,
Anne-Marie WANIART



Procès-verbal approuvé lors de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 04 avril 2024.